Texte de la conférence de Jean-Jacques Victor

LA DIPLOMATIE CULTURELLE DE LA FRANCE

Chaque pays possède, à l’étranger, une image, héritière, tout à la fois, de son histoire, de la place qu’il y occupe et de son identité. Quand on interroge, dans de nombreux sondages, les différents publics sur la perception qu’ils ont de ce pays qui se nomme la France, on s’aperçoit que, n’en déplaise à certains, la France reste avant tout perçue, comme «  Le pays de la culture ». Bien sûr, ces sondages révèlent beaucoup de clichés que nous connaissons bien, pays du savoir vivre et de la bonne chère, pays de la douceur de vivre, pays de l’art de vivre, pourrait-on dire, en un mot. Ces clichés ont la vie dure, nous le savons bien, mais ils ne sont pas entièrement innocents et révèlent que l’image de la France s’est constituée avant tout sur des valeurs abstraites, des perceptions subjectives, au premier rang desquels la culture et la langue françaises restent prééminentes. Ceci explique sans doute que la France reste, encore aujourd’hui, le pays le plus visité au monde et que Paris, jadis capitale mondiale de l’Art, reste en Europe, la ville qui connaisse le plus fort afflux de touristes. Aux Etats-Unis, par exemple, la culture française classique et patrimoniale continue à être la référence absolue en matière de bon goût et on voit bien que la France, par le rôle qu’elle a tenu lors de la Guerre d’Indépendance, mais aussi par sa culture, a joué le rôle d’un modèle d’identification européen qui s’est révélé être la seule alternative au modèle britannique avec lequel il convenait de prendre ses distances.

Cette influence de la France dans le monde des idées et de l’art, elle le doit tout autant à ses écrivains et ses artistes qu’aux grands mythes fondateurs de la République que sont la Révolution française, la Déclaration des droits de l’Homme et du citoyen et par l’héritage des Lumières dont la France a voulu faire un discours universel, fondateur de toutes les sociétés démocratiques. C’est ce que l’on a coutume d’appeler le message messianique de la France qui, à n’en pas douter, est à l’origine de cette ambition qui s’inscrit dans notre diplomatie.

Dans ce domaine, la France a toujours voulu montrer l’exemple en créant, dès 1959, un ministère de la Culture de plein exercice conçu certes sur mesure pour André Malraux, mais qui a su rester pérenne et qui parait toujours avoir existé alors qu’il est l’un des plus jeunes ministères régaliens, imité et envié dans de nombreux pays pour son ambition et ses moyens budgétaires.

Ainsi comme l’écrit Julia Kristeva dans son rapport de 2009 au Conseil économique et social sur le Message culturel de la France, je cite :  « En France, on le voit bien, dès qu’il s’agit de culture que ce soit à l’intérieur ou hors de nos frontières, il s’agit toujours d’une affaire d’Etat ».

Dès [1883](http://fr.wikipedia.org/wiki/1883), l’Alliance française était crée à l'initiative de [Paul Cambon](http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Cambon) alors chef de cabinet de [Jules Ferry](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jules_Ferry) et avec l'appui d'un comité où l'on trouvait des personnalités telles [Ferdinand de Lesseps](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ferdinand_de_Lesseps), [Louis Pasteur](http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Pasteur), [Ernest Renan](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ernest_Renan), [Jules Verne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jules_Verne) et [Armand Colin](http://fr.wikipedia.org/wiki/Armand_Colin).

Cette création avait pour but de rebondir après la défaite française de [1870](http://fr.wikipedia.org/wiki/1870) en renforçant le rayonnement culturel français à l'étranger, notamment la philosophie des Lumières dans l'empire colonial naissant (L’Institut d’Etudes politiques de Paris avait été créé pour les mêmes raisons en 1872). Le statut de l'Alliance était apolitique et laïque. Le premier bureau était ainsi composé d'un cardinal catholique, d'un pasteur protestant, d'un dignitaire israélite ainsi que d'anticléricaux notoires. Le nom d'Alliance française a peut-être été inspiré par l'Alliance israélite universelle, créée vingt ans plus tôt. Aujourd’hui, et nous y reviendrons, l’Alliance française compte plus de 1 072 comités installés dans 135 pays et près de 500.000 personnes y apprennent le français.

Mais, le Quai d’Orsay avait lui créé en 1909, un « service des Œuvres à l’étranger » qui devait être l’embryon de la future direction générale. Voulue par deux diplomates écrivains (brillante tradition du Quai d’Orsay qui se perpétue aujourd’hui encore), Jean Giraudoux et Paul Morand, qui la portèrent sur les fonts baptismaux, elle avait pour double mission l’expansion des universités françaises et le rayonnement de l’esprit à travers une politique de soutien aux livres et à la traduction ainsi qu’aux missions d’écrivains.

C’est à cette époque que sont créés les premiers centres et instituts français qui sont souvent des antennes des universités françaises à l’étranger. Ainsi les Universités de Grenoble et Toulouse ouvrent respectivement des antennes à Prague et Milan ainsi qu’à Barcelone. Ces structures servent tout d’abord aux étudiants français désireux d’étudier à l’étranger. Progressivement, se développent dans ces enceintes des activités diverses comme les conférences, les cours de français, de littérature ou de civilisation. C’est ainsi que naîtront l’Institut de Florence en 1908, celui de Londres en 1910, de Lisbonne en 1928, Stockholm en 1937. Paul Claudel, alors Ambassadeur de France au Japon créera en 1930, l’Institut français de Tokyo.

Après la Deuxième guerre mondiale, un grand nombre d’Instituts verront le jour surtout localisés en Europe et au Moyen-Orient. C’est précisément en 1945 que le Service des œuvres disparait au profit de la Direction des Relations culturelles qui deviendra en 1956, Direction générale des Affaires culturelles et techniques, englobant ainsi l’aide technique. Le développement des coopérations scientifiques avec les pays industrialisés imposera en 1969 la création de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST). La fusion avec le Ministère de la Coopération imposera en 2000 la création d’une nouvelle Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), qui laissera la place à son tour en 2009 à la structure actuelle, la Direction générale de la Mondialisation et des Enjeux globaux (DGM) voulue par le ministre, M. Bernard Kouchner. Toutes ces mutations sont à l’image de celle du monde et de ses réalités géopolitiques qui évoluent sans cesse et auxquelles le Ministère doit s’adapter en permanence.

Deuxième réseau diplomatique au monde avec 158 Ambassades bi et multilatérales, 97 Consulats généraux et employant près de 16.000 personnes, la France entretient encore le premier réseau culturel sur les 5 continents. Il s’agit d’un réseau exceptionnellement dense et diversifié. Il comprend à la fois les Services de Coopération et d’action culturelle au sein de 154 Ambassades ainsi que les Instituts et Centres culturels (144 instituts et 27 centres de recherche) qui, bien que dépendant du Ministère, sont dotés de l’autonomie financière. L’originalité du dispositif français tient à l’existence, en parallèle au réseau du Ministère, du vaste ensemble composé par les Alliances françaises (1070, dont 255 sont conventionnés et bénéficient d’une aide de l’Etat) qui sont des associations de droit privé local issues d’initiatives de la société civile.

En 2008, 750.000 étudiants ont suivi des cours dans l’ensemble de ces deux réseaux, on a dénombré 400.000 lecteurs inscrits dans les médiathèques qui ont effectué 8 millions de prêts, 50.000 manifestations culturelles y ont été organisées de par le monde. Le coût pour l’Etat s’est élevé à 138 millions d’Euros y compris les rémunérations du personnel, soit, à titre de comparaison, beaucoup moins que le seul budget annuel de l’Opéra national de Paris qui s’est élevé la même année à 177 millions d’Euros…

Le réseau culturel a beaucoup évolué ces dix dernières années, le nombre d’établissements en Europe occidentale a été réduit d’un tiers, de moitié en Allemagne. A l’inverse, 14 Alliances ont été ouvertes en Chine et 10 en Russie.

Bien évidemment, ces instituts ont bien changé depuis 1909, ils ont d’abord complètement modifié leur mode d’action et leur logique de coopération. Né au début du siècle, et inspiré par une philosophie néocoloniale, d’aucuns diraient impérialiste, notre outil culturel est passé d’une logique de diffusion et d’exportation à celle de la coopération et du dialogue entre les cultures et les peuples. La politique conduite en ce domaine n’est pas différente de celle conduite en France par le Ministère de la culture, elle s’appuie sur trois axes essentiels :

-Défense de la diversité culturelle

La France est, vous le savez, à l’origine de cette résolution votée par de très nombreux pays à l’UNESCO le 25 octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Parce que nous considérons que la culture n’est pas un bien de consommation comme les autres et que son accès doit être libre et encouragé pour le plus grand nombre car il est garant d’éducation, de liberté individuelle et épanouissement personnel.

-Promotion de la Francophonie

La France et les pays qui ont le français en partage forment un vaste ensemble de plus de 200 millions de personnes dans le monde entier. Le français tient aujourd’hui la 9ème place dans le monde enseigné par près de 900.000 professeurs et représente actuellement la 3ème langue la plus fréquemment utilisée sur Internet. Il importe donc de défendre cette dynamique, cette diversité et d’encourager sa créativité. La France s’y emploie au sein des Institutions de La Francophonie qui rassemblent 56 Etats membres et 14 Etats observateurs, dont la Slovénie depuis 1999. Dans ce contexte, il nous appartient d’encourager les deux opérateurs essentiels de l’OIF que sont l’Agence universitaire de la Francophonie et la chaîne francophone TV5.

-Défense du plurilinguisme

Axe corolaire du précédent, la France entend défendre la diversité linguistique au sein de l’Union européenne notamment en favorisant l’apprentissage de deux langues de l’Union autres que la langue maternelle. Parce que la langue est notre identité, nous ne devons pas y renoncer pour des raisons économiques ou de commodité, mais la préserver et encourager son apprentissage et sa préservation afin, notamment, d’éviter une uniformisation des pratiques linguistiques au sein de l’Union qui serait fatale à sa diversité culturelle et à son pluralisme intellectuel.

Si ces trois grands axes guident notre diplomatie culturelle, il en est bien d’autres qui, au fil du temps, ont modifié, infléchi et enrichi notre action dans ce domaine. Ainsi la culture s’est-elle considérablement renouvelée et modifiée depuis le début du siècle. La culture des humanités a cédé la place à des pratiques culturelles plus diversifiées qui englobent les arts de la scène et les arts visuels, dont le cinéma et la vidéo. La culture scientifique et technique a largement émergé tissant, comme ici, en Slovénie, des liens d’excellence entre les deux pays. Les questions de société et le débat d’idées sont devenus également des actions prioritaires de nos centres et instituts, car ils enrichissent et fertilisent le dialogue entre les peuples, qui est la raison d’être de notre diplomatie culturelle.

Enfin, à côté de ce réseau des centres et instituts culturels, le Ministère s’est doté de nombreux opérateurs qui participent également de notre outil diplomatique : l’Agence pour l’Enseignement français à l’étranger qui scolarise 175.000 enfants dans près de 243 établissements de par le monde ( dont notre Ecole française de Ljubljana), et se voit attribuer un budget de 415 millions d’Euros, Campus France, en charge des politiques de mobilité et d’attractivité universitaires, Egide, établissement chargé de l’accueil en France des étudiants étrangers et Cultures France enfin qui assure l’accueil des cultures étrangères en France et la promotion de notre culture à l’étranger. Ainsi, au total, c’est près d’1 milliard d’Euros que le quai d’Orsay consacre à sa diplomatie culturelle, soit un quart de son budget annuel.

Ce magnifique outil a parfaitement fonctionné pendant plusieurs décennies à la satisfaction générale. Dans les anciens pays du bloc communiste, notamment, dans des villes comme Prague, Budapest, Bucarest, Berlin-Est et, bien entendu, Ljubljana, fondé en 1967, il ya plus de quarante ans, les Instituts français ont joué un rôle fondamental en tant qu’espace de liberté et de lieu de débat et, souvent, de contestation du régime de l’époque. Les Centres avaient alors une véritable action politique qui ne disait pas clairement son nom et que beaucoup d’intellectuels et d’artistes ont connu et apprécié.

Mais le monde a changé, et vous le savez mieux que personne en Slovénie, La diplomatie culturelle devenue diplomatie d’influence, souvent associée au concept américain de « soft power » accompagne ces évolutions historiques que j’ai esquissées. Désormais, les Etats ne chercheront plus à asseoir leur puissance sur la contrainte ou la dissuasion, mais tout au contraire, sur la séduction, le développement de l’attractivité et la capacité à incarner des valeurs universelles. Enfin, la création des grandes enceintes et institutions internationales (ONU, UNESCO, UE, CE, etc.) et l’apparition de nouveaux acteurs comme les ONG, les « Think Tanks »et des réseaux de communication comme Internet, ont complètement modifié l’activité diplomatique traditionnelle en développant considérablement les relations multilatérales dans une approche mondialisée.

Notre politique culturelle devait elle aussi s’adapter à cette nouvelle donne au risque de paraître vieillie et mal adaptée aux nouvelles réalités socio-économiques ainsi qu’à la révolution technologique que nous vivons en permanence depuis l’apparition d’Internet. Depuis une dizaine d’années maintenant, de nombreux responsables politiques et culturels, des élus, se sont interrogés sur la pertinence de ce réseau et sur sa capacité à incarner le rayonnement de la France dans un monde toujours plus complexe et où, comme je l’ai dit, quantité de nouveaux acteurs ont émergé. Outre les questions d’implantations qui doivent accompagner les grandes mutations politiques et économiques de la planète, la réflexion s’est focalisée sur les missions que devaient remplir cet outil. Elles sont, généralement, au nombre de quatre :

-l’enseignement du français

-l’organisation d’activités publiques à caractère culturel ou scientifique

-les actions de coopération dans les domaines scientifique, universitaire, audiovisuel, linguistique et éducatif et, dans les pays concernés, une politique d’aide au développement, de coopération dans les domaines de la santé, du droit et de la gouvernance.

-l’accueil du public au sein de bâtiments offrant des médiathèques et des centres de ressources sur la France contemporaine.

Pour des raisons souvent liées à une volonté d’économie, une philosophie a paru se dessiner dans les années 80 plaidant pour des Instituts « sans murs » ou virtuels, en clair, un fonctionnaire, un poste internet et un budget d’action, c'est-à-dire le kit minimum, si j’ose dire. Cette théorie a fait long feu car on s’est très vite rendu compte que notre action, pour s’inscrire dans la durée, devait bénéficier d’un équipement d’accueil minimum et que, de plus, une « adresse » était aussi un gage de légitimité et de professionnalisme.

Depuis plus de 10 ans, une crise s’est fait jour qui est due, d’une part aux innombrables restructurations voulues par le Ministère pour accompagner les grandes mutations politiques et technologiques dont je parlais tout à l’heure, mais aussi pour des raisons budgétaires. Ainsi, Julia Kristeva écrit-elle dans le rapport précité : « le cumul illisible des « réformes », « rationalisations » et « restructurations » administratives d’un secteur privilégié mais fragile, grevé par les coupes budgétaires qui s’abattent comme naturellement sur lui est révélateur de cette crise ».

En 2008, l’édition européenne du célèbre magazine « Time » titrait sur « la Mort de la Culture française » et expliquait dans un long article que la France ne rayonnait plus comme jadis, que ses écrivains, ses artistes n’étaient plus aussi recherchés et que sa politique culturelle extérieure était illisible. Cet article a eu un énorme impact et a été perçu comme un véritable électrochoc, révélateur d’un malaise profond auquel on ne pouvait répondre que par la simple négation des assertions bien souvent exagérées et aisément réfutables du journal.

Plusieurs rapports parlementaires critiquant sévèrement l’état de paupérisation du réseau, l’absence de stratégie du ministère et le désarroi de ses personnels ont conduit le Ministre lui-même à réagir et à proposer une réforme votée par le Parlement à l’été 2010.

Afin de répondre aux différentes critiques de manque de lisibilité, d’émiettement des moyens, d’absence de stratégie, la réforme a prévu la création d’une agence intitulée «  **Institut français** » et qui, à Paris, rassemble sous une même direction les différents services en charge de notre politique culturelle. Les 144 établissements culturels français de par le monde prendront le même nom et seront rattachés à l’agence parisienne d’ici 3 ans. L’idée étant de créer un réseau homogène sous un label commun à l’instar des British Council, Goethe Institut ou Instituts Cervantès.

Quels que soient les résultats de cette réforme en cours, son importance atteste de l’intérêt que ces questions rencontrent en France et de la volonté politique de lui conserver toute sa place et d’en améliorer les performances. En effet, la crise actuelle, ne doit pas nous faire oublier l’extraordinaire travail accompli par notre réseau culturel depuis tant d’années. Il n’est, pour cela, que d’interroger ses usagers qui, pour la plupart d’entre-deux, se souviennent avec émotion des expériences qu’ils ont pu vivre ici et là au contact des artistes, écrivains ou intellectuels français ou francophones invités par les Instituts français. Le « désir de France » reste bien vivant et notre culture, fertilisée par les apports de la Francophonie, reste un point d’appui et de référence dans bien des pays.